

CONTESTER

07

L'ARME DU DROIT

LIORA ISRAËL



SciencesPo.
Les Presses

Extrait de la publication

L'ARME DU DROIT

Extrait de la publication

Collection Contester

Dirigée par Nonna Mayer

1. La Grève

Guy Groux et Jean-Marie Pernot

2008 / ISBN 978-2-7246-1029-1

2. La Manifestation

Olivier Fillieule et Danielle Tartakowsky

2008 / ISBN 978-2-7246-1008-6

3. La Musique en colère

Christophe Traïni

2008 / ISBN 978-2-7246-1061-1

4. La Violence révolutionnaire

Isabelle Sommier

2008 / ISBN 978-2-7246-1062-8

5. La Consommation engagée

Sophie Dubuisson-Quellier

2009 / ISBN 978-2-7246-1105-2

6. La Grève de la faim

Johanna Siméant

2009 / ISBN 978-2-7246-1104-5

L'ARME DU DROIT

Liora Israël

CONTESTER 07

Extrait de la publication



Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours de la Bibliothèque de Sciences Po)

L'Arme du droit / Liora Israël – Paris : Presses de Sciences Po, 2009.

ISBN 978-2-7246-1123-6

RAMEAU :

- Droit et politique
- Droit : Aspect social
- Sociologie juridique

DEWEY :

- 340 : Droit – Généralités
- 303 : Processus sociaux

Public concerné : Public intéressé

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée). Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

© 2009. PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

Extrait de la publication
ISBN - version PDF : 9782724682854

*« La paix est le but que poursuit le droit,
la lutte est le moyen de l'atteindre.
Aussi longtemps que le droit devra s'attendre
aux attaques de l'injustice – et cela durera
tant que le monde existera –
il ne sera pas à l'abri de la lutte. »*

Rudolph von Ihering, La Lutte par le droit (1872)

Sommaire

<i>Introduction</i>	9
---------------------	---

Chapitre 1

DROIT ET CONTESTATION

DES RELATIONS AMBIVALENTES	17
Le droit, un frein à la contestation ?	17
Contester par le droit, une illusion ?	22
Retourner le droit contre l'État, une forme de lutte	29
Le droit comme forme de mobilisation : un nouveau regard des sciences sociales	32

Chapitre 2

LES AVOCATS : DÉFENSEURS DES LIBERTÉS ?	39
Les légistes dans le jeu démocratique	40
« La République des avocats » : une histoire française	44
Le barreau politique	48
Un engagement politique des avocats à relativiser	54

Chapitre 3

LA JUSTICE COMME ARÈNE

UNE TRADITION SUBVERSIVE	63
Des luttes anticoloniales à la théorisation de la défense de rupture	65
Les effets de 68 sur le monde du droit en France	71
La création d'un syndicalisme judiciaire	75

Le développement de pratiques alternatives du droit au service des luttes	78
Vers un cadre d'analyse unifié des engagements politiques du droit ?	82
 <i>Chapitre 4</i>	
LE DROIT : UN POUVOIR TRANSHISTORIQUE ET TRANSNATIONAL ?	91
La légitimité du droit	93
La contestation par le droit comme légitimation d'un régime injuste ?	98
Droit et transitions politiques : le tournant de la seconde guerre mondiale	103
Le droit : une arme politique rétroactive ?	110
Le droit pénal international : une arme dissuasive ?	114
 <i>Conclusion</i>	
ÉCLATEMENT DES NORMES	
ÉCLATEMENT DES LUTTES	123
Bibliographie	135

Introduction

Procès du sang contaminé, recours des « recalculés » de l'Unedic devant les tribunaux, grèves de sans-papiers sur leur lieu de travail, manifestations au Chili accompagnant la mise en examen de Pinochet lors de son passage à Londres : autant d'événements qui illustrent la manière dont le droit, et plus spécifiquement la justice, s'intègrent aux modalités contemporaines de la contestation. Quand il s'agit de faire valoir « des » droits, le droit est un outil susceptible de convaincre l'opinion et d'enrôler des institutions dans la défense d'une cause. À l'inverse, face à la répression, sous forme de poursuites, d'arrestations ou de procès, le droit permet la résistance par le recours à un avocat, la confrontation avec un magistrat, l'inscription dans une procédure judiciaire. Arme offensive, pour faire valoir des droits, ou défensive, imposée par une poursuite ou une accusation, le droit est un des outils auxquels se confrontent souvent, par choix ou par obligation, ceux qui entendent contester une situation, un État, des adversaires. La plupart des modes d'action plus classiques sont eux-mêmes cadrés par le droit : de la manifestation à la grève, les démocraties modernes ont défini les modalités d'encadrement juridique de l'expression du mécontentement public.

Intégrer le droit dans le répertoire des mobilisations ne va pas de soi. À première vue, il semble tout l'inverse de la contestation, lui qui se définit comme l'ensemble des « règles de conduite socialement édictées et sanctionnées,

qui s'imposent aux membres d'une société¹ ». Au-delà de sa dimension coercitive, son inscription sociale situe la règle juridique du côté d'une « force du droit », pour reprendre Pierre Bourdieu², à l'instar des autres forces assurant la reproduction des inégalités sociales. Si le droit n'est qu'un vecteur de la domination, comment comprendre qu'il puisse être considéré comme un recours pour contester ? Ne serait-ce qu'une illusion ? Et même si l'on parvient à lever cette objection, encore faut-il déterminer les formes d'engagement du droit dans l'univers politique. On s'interrogera notamment sur la nouveauté et la réalité des tendances à une « judiciarisation » ou à une « juridication »³ de la société, à partir d'exemples tirés de l'histoire française et internationale.

Intégrer le droit, ses outils, ses institutions, ses professionnels ou ses profanes dans l'analyse des modes de contestation contemporains suppose de saisir le droit dans sa complexité et la variété de ses usages. Même s'il en constitue la forme la plus visible, le procès n'est pas la seule traduction juridique du combat politique. La menace du recours au droit peut, par exemple, à elle seule être un outil efficace face à un adversaire. Ainsi, pour prendre

1. Gérard Cornu, *Association Henri Capitant, Vocabulaire juridique*, Paris, PUF, 2005, cité dans Rafael Encinas de Munagorri, *Introduction générale au droit*, Paris, Flammarion, coll. « Champs Université », 2006

2. Pierre Bourdieu, « *La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique* », Actes de la recherche en sciences sociales, 64, septembre 1986.

3. Jacques Commaille et Laurence Dumoulin, « *Heurts et malheurs de la légalité dans les sociétés contemporaines. Une sociologie politique de la “judiciarisation”* », L'année sociologique, 59 (1), 2009.